



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

24 novembre 2021

Table des matières

<u>PLAN ENFANCE-JEUNESSE 0-25</u>	<u>3</u>
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	<u>4</u>

Plan Enfance-Jeunesse 0-25

Lors du conclave budgétaire 2021, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est accordé sur la nécessité d'intensifier les mesures à destination des jeunes générations au travers d'un « Plan Enfance-Jeunesse 0-25 ». Aujourd'hui, le Gouvernement présente ce plan visant à renforcer les investissements en faveur des enfants et de la jeunesse.

L'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficie en majeure partie à l'enfance et à la jeunesse. Dès le plus jeune âge via le soutien à la parentalité et l'accueil de la petite enfance, ensuite à travers l'enseignement obligatoire et supérieur, la jeunesse, l'aide à la jeunesse, l'accueil temps libre, ou encore les activités sportives et culturelles, la Fédération participe étroitement à l'émancipation des jeunes francophones.

La crise sanitaire et ses conséquences n'ont pas épargné les enfants et les jeunes. En dépit des efforts de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour maximiser le présentiel dans l'enseignement obligatoire, l'enseignement supérieur et l'enseignement de promotion sociale, les conséquences de la crise de la COVID-19 en termes pédagogiques et de bien-être sont régulièrement soulignées par les professionnels de l'éducation. La crise a également entraîné des répercussions plus ou moins fortes sur le parcours scolaire des élèves et étudiants.

Sur le plan économique, les jeunes ont aussi été touchés, particulièrement celles et ceux issus de milieux précarisés, pour lesquels la perte de revenus liée à la crise a eu le plus d'impact.

Si de nombreuses mesures d'urgence ont été prises dans les différents secteurs depuis le début de la crise pour en atténuer les impacts négatifs, les moyens dégagés dans le cadre du « Plan Enfance-Jeunesse 0-25 » doivent permettre le redéploiement des secteurs pour notamment aider les enfants et les jeunes à faire face aux conséquences provoquées par la crise de la COVID-19 et à progresser vers l'émancipation et le développement de leur potentiel.

La Fédération se doit aussi de prendre des mesures ambitieuses pour répondre aux conséquences des dérèglements climatiques. D'ailleurs, ces derniers mois, la jeunesse s'est mobilisée pour faire entendre ses craintes à ce sujet. La transition climatique est au cœur des investissements en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Malgré un contexte budgétaire difficile pour l'ensemble des pouvoirs publics, le Gouvernement souhaite plus que jamais se donner les moyens de rencontrer ses ambitions via des investissements et des réformes à la hauteur des défis de demain.

« Face aux nombreux défis qui nous attendent et compte tenu des compétences touchant à l'enfance » et à la « jeunesse » dont elle est responsable, la Fédération se devait d'apporter des réponses ambitieuses. C'est l'objectif des mesures adoptées par le Gouvernement dans le cadre du « Plan Enfance Jeunesse 0-25 ». Ce plan, transversal, couvre tous les champs du quotidien des enfants et des jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de les soutenir dans leur développement, leur bien-être et leur émancipation », commentent les ministres du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles Pierre-Yves Jeholet, Frédéric Daerden, Bénédicte Linard, Valérie Glatigny et Caroline Désir.

Ces différentes mesures, détaillées en annexe, seront présentées la semaine prochaine par les ministres au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Annexe : détail des mesures du « Plan Enfance-Jeunesse 0-25 »

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 497 17 20 57

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche
scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse,
des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75

Mesures du « Plan Enfance-Jeunesse 0-25 »

1. Bâtiments scolaires

L'école est un des premiers bâtiments publics avec lequel un enfant entre en interactivité et où il y passe une grande partie de son temps. À une époque où la transition écologique n'a jamais été aussi urgente, il paraît indispensable que nos bâtiments scolaires fassent figure d'exemple à nos jeunes. Un large plan d'investissement ayant pour objectif premier la transition énergétique des bâtiments a donc été lancé par le Gouvernement et ce, via le plan de reprise et de résilience européen.

Dans le cadre du chantier des bâtiments scolaires, le budget 2022 est marqué par l'inscription d'une provision en crédits d'engagement d'un milliard (modalités à préciser dans le cadre de la conclusion du chantier bâtiments scolaires). Ajouté au RRF d'une part et aux effets leviers des pouvoirs organisateurs d'autre part, ces investissements devraient permettre de générer de l'ordre de **2 milliards de travaux au sein des bâtiments scolaires tant de l'enseignement obligatoire que de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement supérieur non-universitaire.**

Aussi, et afin de répondre à la nécessaire modernisation des bâtiments universitaires, le Gouvernement a réservé un montant de 50 millions d'euros via le fonds de relance européen.

2. Numérique

Le développement du numérique dans l'enseignement francophone est un défi majeur et un enjeu essentiel pour la FWB. C'est pourquoi le Gouvernement a, de manière structurelle et pérenne, mis des moyens financiers afin d'accompagner les élèves francophones dans la numérisation des apprentissages et de réduire la fracture numérique chez les moins de 25 ans. Le Gouvernement agit via le développement de sa stratégie numérique, et plus particulièrement, la mise en place d'une mesure qui se décompose en deux volets.

Volet 1 : Constitution d'un stock représentant 5% de la population élèves des établissements scolaires. Ces ordinateurs doivent être prêtés par l'école aux élèves en ayant le plus besoin (**budget 10 millions d'euros en 2021**).

Volet 2 : Aide financière de 75€ octroyée aux élèves des 2^{èmes} et 3^{èmes} degrés du secondaire en 2021-2022, puis au 1^{er} et 2^{èmes} degrés du secondaire à partir de 2022-2023 pour l'achat ou la location d'un

ordinateur portable + fonds de solidarité représentant 1 à 5% de la population élèves des établissements scolaires en fonction de leur indice socio-économique (**budget total de 15 millions d'euros chaque année depuis 2021**).

Aussi, afin de soutenir le développement du numérique dans l'enseignement supérieur et l'enseignement de promotion sociale, le Gouvernement a prévu un montant de 32 millions d'euros dans le cadre du RRF pour permettre l'acquisition de matériel informatique et de soutenir les enseignants dans le développement de leurs compétences numériques.

3. Enseignement

Si, après le 1^{er} confinement, l'enseignement à 100% en présentiel a pu être maintenu pour tous les élèves de l'enseignement fondamental, ils n'ont pas été épargnés par les conséquences psychologiques et sociales de la crise sanitaire. Or, gageons qu'un élève qui ne se sent pas bien ne se trouve pas dans les bonnes conditions pour apprendre de manière sereine et optimale ; réciproquement, la poursuite et l'acquisition de nouveaux apprentissages constituent une source de valorisation et d'épanouissement pour les élèves, à qui l'on offre des perspectives d'évolution et de projection.

Un double soutien scolaire et émotionnel, pédagogique et éducatif s'est avéré dès lors indispensable à la rentrée scolaire 2021-2022. Un renforcement supplémentaire des moyens octroyés aux équipes enseignantes, éducatives, paramédicales, sociales et psychologiques, à hauteur de **12 millions d'euros** au total, a dès lors été dégagé dans l'enseignement primaire.

Parallèlement, un montant de **26.923.077 euros pour l'année scolaire 2021-2022**, à titre de soutien pédagogique, éducatif et psycho-social renforcé et ciblé aux élèves des écoles de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé, a été obtenu dans le cadre des négociations s'inscrivant dans le plan de relance européen (RRF).

Ces moyens sont venus s'ajouter à ceux déjà alloués l'année scolaire précédente pour des dispositifs de remédiation et de soutien psycho-social (**19 millions**).

Ces mesures exceptionnelles sont articulées aux chantiers de réforme systémique du Pacte pour un Enseignement d'Excellence. Celui-ci constitue le projet phare en enseignement et représente plus de **275 millions d'investissements en 2022**.

Ces moyens seront notamment consacrés au renforcement de l'encadrement dans l'enseignement maternel afin d'accompagner au mieux les enfants dès leur entrée à l'école et au renforcement de la gratuité du matériel scolaire via un forfait 50 euros indexé par élève du maternel (multiplié par 1,2). Depuis mars 2019, les établissements de l'enseignement spécialisé bénéficient de ce montant pour l'ensemble des élèves inscrits au niveau maternel. À partir de l'année scolaire 2021-2022, les écoles de l'enseignement ordinaire bénéficient de cette subvention pour l'ensemble des élèves inscrits au niveau maternel.

Une enveloppe de **2,6 millions d'euros** est aussi dégagée afin de lancer un appel à projets visant à lutter contre le harcèlement scolaire.

4. Enseignement/Sport/Culture

L'opération « Plaisir d'apprendre » permet de soutenir l'organisation d'activités de remédiation et de soutien scolaire couplées à des activités sportives et/ou culturelles durant les vacances d'été sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'opération favorise l'organisation d'activités scolaires et de détente, nécessaires tant à l'épanouissement des jeunes qu'à la continuité de leurs apprentissages et vient renforcer l'offre existante et souvent limitée à une ou plusieurs communes. Elle participe également aux objectifs d'égalité des chances et de lutte contre la pauvreté puisque les activités sont rendues accessibles au plus grand nombre en limitant la participation financière à 10 euros par semaine. L'opération « Plaisir d'apprendre » favorise enfin les collaborations entre les communes et leurs services Enseignement et/ou Jeunesse et les acteurs locaux des secteurs de l'Enfance, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports. **Elle est dotée en 2022 d'un budget d'1 million d'euros.**

5. Enseignement supérieur

Les jeunes de l'enseignement supérieur ont subi de plein fouet la crise sanitaire : ils ont été privés de cours en présentiel pendant de nombreux mois. L'ensemble des étudiants primo-arrivants au sein des établissements d'enseignement supérieur ont également souffert de l'organisation de l'enseignement secondaire à distance qui a pu générer des difficultés d'apprentissage, particulièrement pour les étudiants les plus fragiles.

Par ailleurs, de plus en plus de jeunes fréquentent l'enseignement supérieur. Le Gouvernement se devait aussi de répondre à cette problématique.

À ce titre, le Gouvernement a décidé de booster la trajectoire du refinancement de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Initialement prévu à hauteur de **50 millions à l'horizon 2024**, il sera plus élevé, avec **50 millions structurels dès 2022, 70 millions en 2023 et 80 millions en 2024**. Ces moyens financiers supplémentaires permettront, entre autres, d'améliorer l'encadrement des étudiants et la qualité des formations proposées, et d'en garantir l'accessibilité pour tous. Dans ce cadre, 6 millions d'euros supplémentaires ont été dès 2021 dédiés spécifiquement à l'aide à la réussite, en priorité pour les étudiants de bac 1, car il s'agit de soutenir ce public particulièrement affecté par la crise sanitaire et de faciliter son intégration au sein de l'enseignement supérieur. Ces moyens seront dorénavant structurels et porteront les moyens dédiés aux aides à la réussite à 89 millions d'euros par an.

La réforme du décret paysage, qui entend mieux baliser le début du parcours dans l'enseignement supérieur afin de lutter contre l'allongement des études et les abandons tardifs, vise également à lutter contre la précarité étudiante.

Par ailleurs, le Gouvernement a également décidé de renforcer les moyens visant à garantir et à élargir l'accès à l'enseignement supérieur quel que soit son milieu économique. À ce titre, le budget « Allocations d'études » voit ses moyens augmenter de **9,2 millions d'euros en 2022** et des moyens complémentaires sont prévus afin d'améliorer l'information et la communication sur les aides existantes.

6. Enfance

Via la mise en œuvre du contrat de gestion de l'ONE 2021-2025, le Gouvernement a engagé un important refinancement du secteur de l'enfance. Ce texte place tous les enfants, leur bien-être et leur développement au cœur des préoccupations.

Il poursuit la mise en œuvre de la réforme des milieux d'accueil et l'objectif de création de places dans une stratégie ambitieuse et multidimensionnelle de renforcement de l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance afin de permettre à davantage d'enfants de bénéficier d'un accueil de qualité et ainsi participer à la lutte contre la précarité infantile.

Le contrat de gestion de l'ONE prévoit, en outre, de renforcer d'une part, l'offre d'éveil culturel pour les milieux d'accueil et d'autre part, dans une perspective d'accessibilité et de lutte contre les inégalités, de proposer cette offre à des enfants du quartier qui ne fréquentent pas un milieu d'accueil et qui pourraient par ce biais faire la rencontre non seulement de la culture, mais aussi de l'accueil de l'enfance.

Enfin, protéger la santé des enfants dès le plus jeune âge fait aussi partie des priorités, concrétisées par les dispositifs éco-crèches qui leur offrent un environnement plus sain. Plusieurs milieux d'accueil se sont déjà engagés avec succès dans cette transition qu'il s'agit d'encourager plus largement.

Sur le plan budgétaire, ce sont plus de **72 millions** au terme de la législature qui seront mobilisés pour la mise en œuvre des politiques nouvelles.

À cet effet, dès 2022, les milieux d'accueil bénéficieront de plus de **15 millions supplémentaires** afin d'améliorer l'encadrement au sein des structures d'accueil. Le secteur de l'accueil temps libre bénéficiera lui aussi d'un million supplémentaire.

7. Culture

Depuis mars 2020, pour des raisons sanitaires, le secteur culturel a été fermé ou partiellement ouvert. Si les conséquences économiques pour le secteur dans son ensemble ne sont plus à démontrer, ces fermetures ou réouvertures partielles ont eu un impact particulier sur les jeunes. D'une part, parce qu'ils font partie du public privé totalement ou partiellement d'accès à la culture. D'autre part, parce qu'ils sont des jeunes professionnels voulant lancer une carrière dans un contexte économique plus que délicat.

Le Gouvernement a entamé une série de réformes visant à répondre à ces deux axes de travail.

D'une part, conformément aux engagements de la déclaration de politique communautaire, le Gouvernement poursuivra l'amélioration de la réalisation des droits culturels de chaque citoyen et ce, dès le plus jeune âge. Il est en effet essentiel de soutenir l'accès et la participation de tous et toutes à la Culture dès l'enfance.

Cet objectif se traduit par différentes mesures, notamment :

- Le renforcement du Parcours d'Éducation Culturel et Artistique (PECA) qui continuera son implémentation tout au long du parcours scolaire ;
- L'intensification du dispositif "spectacles à l'école" qui soutient la programmation de spectacles pour les publics scolaires afin que ces derniers puissent pousser la porte des lieux de culture ;
- Le renforcement de l'accessibilité des musées au travers du rétablissement de la gratuité pour les publics scolaires ;
- Le développement de la lecture via diverses actions ciblées.

D'autre part, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit pouvoir mettre en place des dispositifs afin de permettre aux jeunes artistes d'entamer une carrière professionnelle malgré le contexte et la crise qui impactent violemment le secteur dans lequel ils se projetaient. Il s'agit de soutenir en priorité ces artistes qui connaissent davantage de difficultés pour se frayer un chemin dans le monde de la création et de la diffusion et qui sont moins reconnus et soutenus par le monde des institutions culturelles.

Les mesures suivantes traduisent ces objectifs :

- Les appels "un futur pour la culture" ;
- Le renforcement des aides à la création ;

Il est par ailleurs prévu de poursuivre l'identification et le financement de mesures permettant la réalisation de ces objectifs.

8. Médias et éducation aux médias

Face à la multiplication des informations et des *fake news*, il est fondamental de fournir les outils adéquats aux enfants et aux jeunes en vue de développer leur esprit critique. A cet égard, l'éducation aux médias est un levier essentiel qu'il convient de développer afin de permettre aux enfants et aux jeunes de s'émanciper et d'être des citoyens et des citoyennes attentifs et engagés.

Le Gouvernement travaille à l'élaboration d'un plan transversal relatif à l'éducation aux médias dont de nombreuses mesures concernent les enfants et les jeunes. Sa mise en œuvre commencera en 2022. Le financement des premières mesures est ainsi prévu.

9. Droits des femmes

La déconstruction des stéréotypes de genre et de représentation, ce dès le plus jeune âge, est une priorité de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour ce faire, **105.000 euros** sont dégagés pour financer des campagnes de sensibilisation aux stéréotypes de genre et aux rapports de pouvoir. Une partie de ce montant sera consacré à la formation des opérateurs des différents secteurs de la Fédération.

Ce budget permettra aussi la mise en place d'une campagne de sensibilisation relative à la prévention primaire (témoins et auteurs) et à visibiliser les lignes d'écoute des victimes de violences.

10. Aide à la jeunesse

Des moyens supplémentaires structurels ont été dégagés pour l'Aide à la Jeunesse à hauteur de **5,7 millions** afin de soutenir les services de l'aide à la jeunesse qui continuent à apporter une aide aux enfants et aux jeunes en difficulté ou en danger.

11. Jeunesse

Un grand processus de consultation, lancé à l'issue des Assises de la jeunesse, a permis d'entendre la jeunesse francophone. Il devrait déboucher sur une Conférence Interministérielle Jeunesse qui sera l'occasion pour les différents niveaux de pouvoir de s'emparer de la parole des jeunes.

Par ailleurs, presque 2 millions d'euros sont dégagés pour renforcer le financement structurel des opérateurs et développer leurs actions au bénéfice de la Jeunesse.

12. Maisons de Justice

Dans ce secteur, l'accent a été mis, notamment, sur le lien entre l'enfant, la famille et les parents, même en condition d'incarcération. Ainsi, plusieurs projets ont été ou vont être impulsés avec différents opérateurs (pour un **montant global de 1,4 millions d'euros.**)

13. Sport

En sport, différentes actions ont été mises en place pour :

- Sensibiliser et promouvoir l'encouragement des jeunes et des femmes à la pratique sportive mais également à la formation. Montant annuel : **100.000 euros** ;
- Former les cadres : il s'agit ici d'un appel à projets vers les fédérations sportives afin de sensibiliser, recruter et former notamment des jeunes à la fonction d'entraîneur pour renouveler les cadres sportifs en FWB. Montant annuel : **500.000 euros.**

14. Égalité des chances

En égalité des chances, le Gouvernement a pour ambition de constituer, graduellement, un réseau en Fédération Wallonie-Bruxelles de maisons d'hébergement en vue de viser l'autonomie des jeunes dans le cadre de leur passage à l'âge adulte. C'est un projet transversal à diverses compétences qui permet de toucher tous les jeunes de 18-25 ans qui peuvent être en difficultés sur le plan social, mental ou financier.

Par ailleurs, le Gouvernement a également décidé de renforcer la mesure visant la gratuité des repas scolaires. Ce sont, dès lors, pas moins de **12.500.000 euros** qui seront dédiés à une alimentation saine au sein des écoles.

15. Relations internationales

Le Gouvernement a la volonté d'améliorer la mobilité des jeunes. Dans ce cadre, des aides financières destinées aux jeunes pour des projets de mobilité (hors cadre scolaire) et hors projets EU Erasmus et Corps européens de solidarité (CES) via le Bureau International de Jeunesse sont mises en œuvre.